



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
17 SEPTEMBRE 2025

Le dix-sept septembre deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le onze septembre deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Joëlle BENAZET, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER (arrivée à la 3<sup>ème</sup> délibération), Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTEES : Bernard MAYER à Bernard RAMOND, Bruno BRETON à Jacques GAÏOLI, Diana PELLETIER à Jean-Jacques DECORDE, Guy GARCIN à Claire BLANC, Corinne ARCHAMBAULT à Hélène ALLIETTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2025-091	Tourisme  Fixation des nouveaux tarifs des produits vendus à la Maison du Tourisme
-----------------------------	---

VU la délibération n°2025-046 du 2 avril 2025 portant nouveaux tarifs des produits vendus à la Maison du Tourisme ;

**CONSIDERANT** que suite au souhait de vendre un nouveau produit, le livre « Randonner autrement en Provence, 20 parcours IVV homologués », il convient d'en fixer le tarif à l'unité,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour la liste des produits vendus à la Maison du Tourisme, notamment pour retirer un produit, le livre « Lambesc le temps retrouvé » au stock épuisé,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une régie a été créée à la Maison du Tourisme par décision n° JUR 2023-127 en date du 28 mars 2023. Cette régie permet à la Maison du Tourisme de percevoir les recettes des produits vendus dont les tarifs ont été fixés par la délibération n° 2025-046 en date du 2 avril 2025.

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **FIXE** les tarifs des produits de la régie de la Maison du Tourisme comme suit :

✓ Livre « Le tremblement de terre de Lambesc – Catastrophes naturelles tome 1 » de Serge Scotto, Eric Stofel, Yvon Bertorello et Eric Rückstühl :	16,90 €,
✓ Livre « Lambesc et son canton 39-45 » :	5,00 €,
✓ Livre « Pays d'Aix notre patrimoine est sacré » :	29,00 €,
✓ Livre « Randonnée autrement en Provence » :	3,00 €,
✓ Licence individuelle FFSP :	3,00 €,
✓ Licence familiale FFSP :	6,00 €,
✓ Jeu de société « Le chasseur de Trésors-Bouches-du-Rhône, Circino » :	24,95 €,
✓ Carte postale à l'unité série « Moulin de Lambesc » :	2,00 €,
✓ Mugg :	5,00 €,
✓ Magnet :	3,00 €,
✓ Stylo bambou :	2,00 €,
✓ Sac à dos enfant :	5,00 €,
✓ Sac en jute :	5,00 €.

- **AUTORISE** à remettre à titre gracieux les produits de la régie « Maison du Tourisme » dans le cadre des animations, manifestations et actions de promotion réalisées par la Ville
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adopté à l'unanimité**

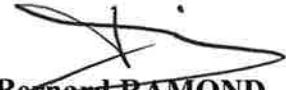
**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**




**Le Maire de Lambesc,**

  
**Bernard RAMOND**